

## **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques**

**Vingt-cinquième session**  
**Genève, 28 mars – 1<sup>er</sup> avril 2011**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

*adopté par le Comité*

#### Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. M. Francis Gurry, directeur général de l'OMPI, a ouvert la vingt-cinquième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et a souhaité la bienvenue aux participants.
2. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

#### Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

3. M. Park Seong-Joon (République de Corée) a été élu président et M. Imre Gonda (Hongrie) et Mme Karima Farah (Maroc) ont été élus vice-présidents du comité.

#### Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

4. La délégation du Brésil, parlant au nom du Groupe du Plan d'action pour le développement, a proposé d'ajouter au projet d'ordre du jour un nouveau point intitulé "Travaux du SCT", qui permettrait au SCT de discuter de sa contribution à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, conformément à la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI relative aux mécanismes de coordination et aux modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.

5. La délégation de la France, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu'elle était en mesure d'accepter cette proposition, étant entendu que ce point ne deviendrait pas un point permanent de l'ordre du jour, qu'il serait sans préjudice des travaux futurs et qu'il ne créerait pas un précédent.
6. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCT/25/1 Prov.2) contenant un nouveau point 9 intitulé "Travaux du SCT".

Point 4 de l'ordre du jour : accréditation d'une organisation non gouvernementale

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/25/5.
8. Le SCT a approuvé la représentation de l'Association des avocats américains<sup>o</sup>(ABA) à ses sessions.

Point 5 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport révisé de la vingt-quatrième session

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/24/8 Prov.2.
10. Le SCT a adopté le projet de rapport révisé de la vingt-quatrième session sur la base du document SCT/24/8 Prov.2, sous réserve des modifications demandées par les Délégations de l'Espagne, de la République tchèque et de la Suisse.

Point 6 de l'ordre du jour : dessins et modèles industriels

*Projet de dispositions sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels*

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/25/2.
12. Le SCT a examiné le document SCT/25/2 en détail.
13. Le président a indiqué en conclusion que toutes les observations et demandes de précisions seraient consignées dans le rapport de la vingt-cinquième session. Le Secrétariat a été prié d'établir un document de travail révisé qui serait examiné par le SCT à sa vingt-sixième session. Ce document devra tenir compte de toutes les observations formulées à la session en cours et mettre en évidence les questions qui appellent un complément d'examen. En outre, les délégations ont été priées de mener de larges consultations auprès de leurs groupes d'utilisateurs nationaux afin de recueillir leurs vues et d'informer le Comité. Une partie importante de la vingt-sixième session sera consacrée aux travaux relatifs aux dessins et modèles industriels.
14. En ce qui concerne la poursuite des travaux sur le droit des dessins et modèles industriels, le président a noté que le SCT avait bien progressé sur le projet de dispositions sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels. Il a ajouté qu'un certain nombre de délégations avaient réitéré leur demande tendant à recommander aux assemblées de convoquer dans les meilleurs délais une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles. D'autres délégations ont estimé qu'il fallait davantage de temps et de travail et qu'il était prématuré de recommander la tenue d'une conférence diplomatique à la session en cours. Le comité est convenu qu'une solution possible pour aller de l'avant consisterait à convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles industriels lorsque des progrès suffisants auraient été réalisés et que le moment serait venu de recommander la tenue d'une telle conférence.

Point 7 de l'ordre du jour : marques

*Les marques et Internet*

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/25/3.
16. Le président a indiqué en conclusion que les membres du SCT étaient invités à présenter au Secrétariat, avant la fin du mois de mai 2011, des propositions relatives aux modalités d'une réunion d'information sur la responsabilité des intermédiaires sur l'Internet. Le Secrétariat a été prié d'établir une synthèse de toutes les suggestions reçues et de la présenter au SCT pour examen à sa vingt-sixième session.
17. Le SCT a pris note d'un exposé du Secrétariat sur les tendances récentes en matière de marques dans le contexte de l'expansion du système des noms de domaine envisagée par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN).
18. Le président a indiqué en conclusion que le Secrétariat était prié d'établir, pour la vingt-sixième session du SCT, un document faisant le point sur les tendances récentes dans le contexte de l'expansion du système des noms de domaine envisagée par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN).

*Projet de document de référence sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques*

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/25/4.
20. Le président a indiqué en conclusion que le document SCT/25/4 serait maintenu à l'examen afin que les membres du SCT puissent faire part de leurs observations sur le forum électronique du SCT. Le Secrétariat a été prié de réviser le document SCT/25/4 en fonction des observations reçues et de le présenter au SCT pour examen à sa vingt-sixième session.

Point 8 de l'ordre du jour : indications géographiques

21. Le président a indiqué qu'aucune intervention n'avait été faite sous ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour : travaux du SCT

22. Le président a indiqué qu'un certain nombre de délégations avaient fait sous ce point de l'ordre de jour des déclarations sur la contribution du SCT à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Il a dit que toutes les déclarations seraient consignées dans le rapport sur la vingt-cinquième session du SCT et qu'elles seraient transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI conformément à sa décision de 2010 relative au mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement.
23. Le président a également indiqué que le Secrétariat était prié de présenter au SCT, à sa vingt-sixième session, un document d'information sur la manière dont les recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment celles du groupe B, étaient intégrées aux travaux du SCT relatifs au droit et à la pratique en matière de dessins et modèles industriels.

*Vingt-sixième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT/26)*

24. Le président a annoncé la semaine du 24 au 28 octobre 2011 comme dates provisoires pour la vingt-sixième session du SCT.

Point 10 de l'ordre du jour : résumé présenté par le président

25. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président figurant dans le présent document.

Point 11 de l'ordre du jour : clôture de la session

26. Le président a prononcé la clôture de la session le 1<sup>er</sup> avril 2011.

[Fin du document]